

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service du budget

Toutes commissions

## RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 31 mai 2018

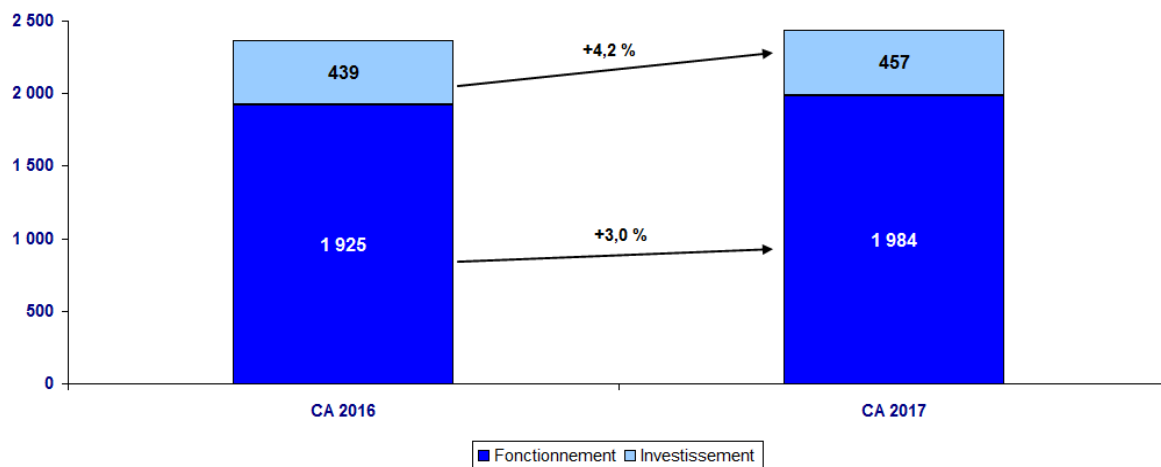
### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017

Mesdames, messieurs,

Le compte administratif soumis à l'Assemblée départementale présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2017.

Le montant des dépenses réalisées en 2017, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement), a atteint 2 440,6 millions d'euros dont 457,1 millions d'euros de dépenses d'investissement et 1 983,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

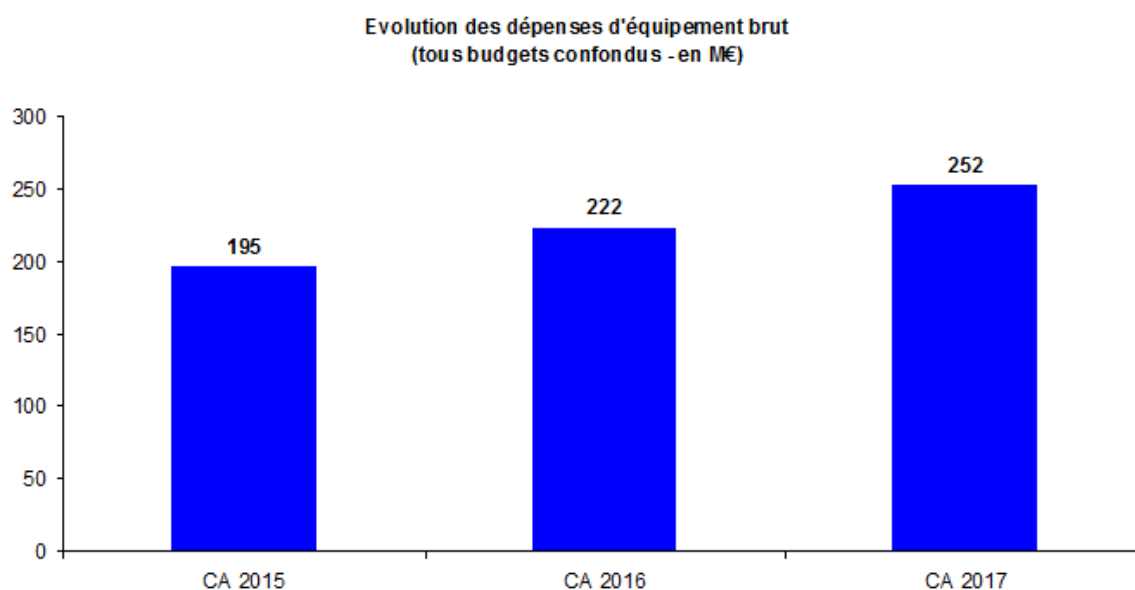
Evolution du budget du Département (en M€)  
(tous budgets en mouvements réels et ordres)



Malgré la faible progression des recettes, l'effort d'investissement soutenu a été poursuivi, permettant la réalisation des grands projets d'avenir pour la Seine-Saint-Denis. Cependant, l'augmentation des dépenses de fonctionnement contraintes, et tout particulièrement des dépenses effectuées dans le domaine social, malgré de réels efforts de gestion, a produit un autofinancement plus faible. Cette situation a entraîné un recours à la dette plus important en 2017 pour permettre le financement des dépenses d'investissement.

### La montée en charge des grands plans d'investissement

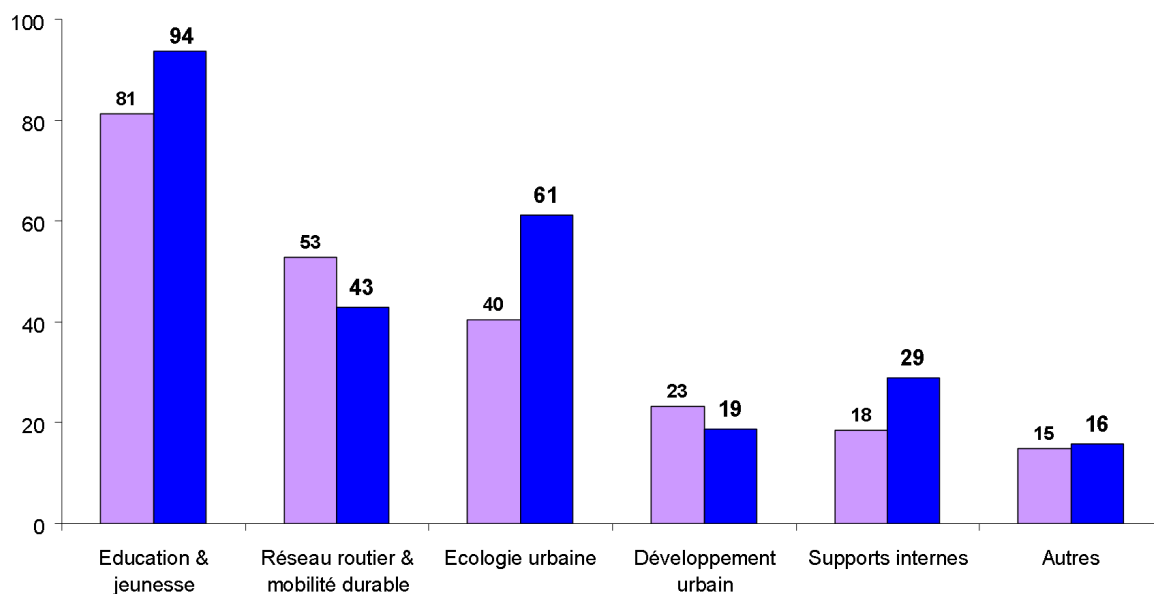
Les dépenses d'équipement brut du Département ont progressé de 13,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution intervient dans un contexte de poursuite de la baisse des dépenses d'investissement des Départements qui s'est établi à -5,7 % en 2016, selon le dernier rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion locales (OFGL).



Les principaux postes en investissement progressent de la façon suivante :

- Le budget de l'Éducation s'élève à 93,6 millions d'euros, en progression de 15 % et de plus de 12 millions d'euros par rapport à 2016 (81,3 millions d'euros) essentiellement en raison de la montée en charge des dépenses relatives au Plan Ambition collèges ;
- les crédits concernant l'écologie urbaine d'un volume de 61,3 millions d'euros, augmentent de 51 % par rapport à 2016 (40,450 millions d'euros) ;
- les dépenses relatives aux supports internes comprenant notamment les dépenses du Plan petite enfance et parentalité s'élèvent à 28,8 millions d'euros et progressent de 56 % par rapport à 2016 (18,4 millions d'euros) ;
- les dépenses relatives au réseau routier et à la mobilité ont représenté 43 millions d'euros.

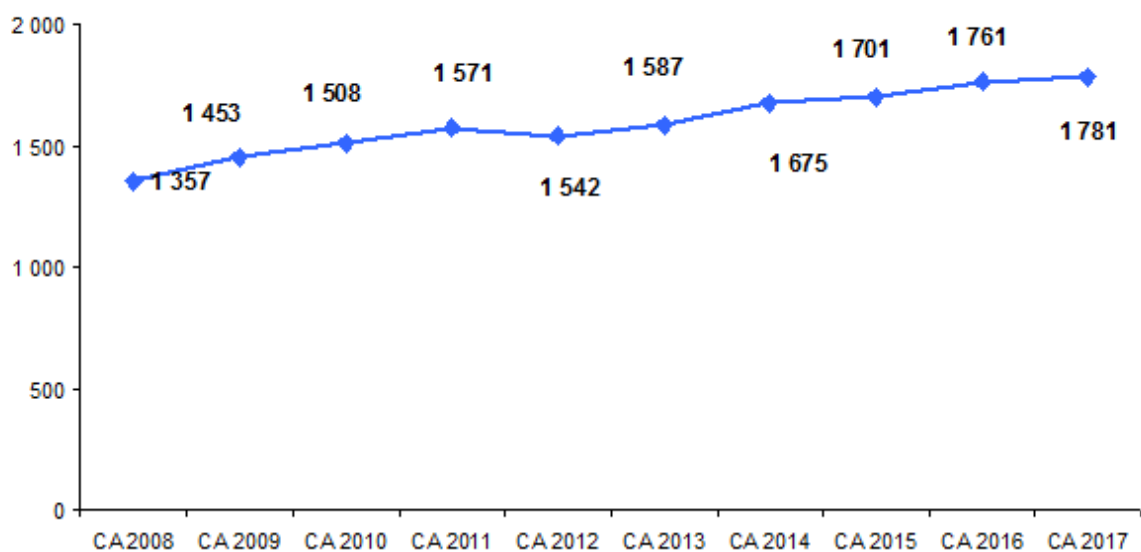
**Répartition des dépenses réelles d'investissement au CA 2017 par politique sectorielle  
(en M€; hors dette)**



**Une progression insuffisante des recettes générales**

Le montant des recettes générales (comprenant le produit de la fiscalité directe et indirecte et les dotations) s'est élevé à 1 780,8 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport à 2016 (1 761 millions d'euros) alors que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement du seul budget principal ont augmenté de 2,3 %.

**Evolution des recettes générales (en M€)**



L'augmentation des recettes générales (+65 millions d'euros) repose essentiellement sur le produit des droits de mutation (228,8 millions d'euros), en progression de 12,8 % par rapport à 2016, sur la création par l'État d'un fonds exceptionnel pour les Départements en difficulté

(+19,1 millions d'euros par rapport à 2016) et sur le produit de la taxe sur le foncier bâti (401,1 millions d'euros, en progression de 1,2%).

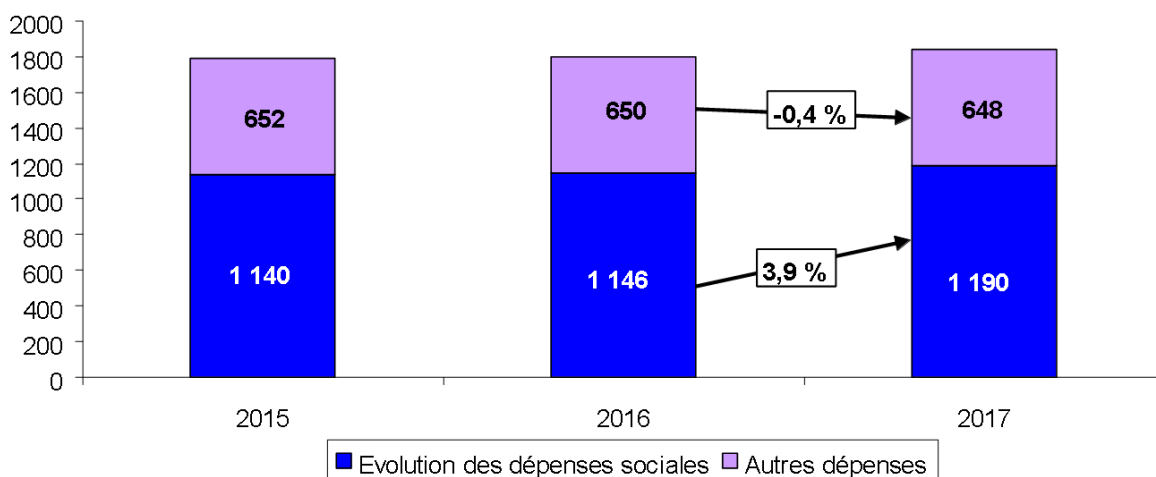
En revanche, les pertes de ressources s'élèvent à 46 millions d'euros, dont la DGF versée en 2017 (211,2 millions d'euros) qui diminue de 22,3 millions d'euros par rapport à 2016. Il s'agit de la participation de la Seine-Saint-Denis à l'effort de réduction du déficit de l'État. Cet effort aura représenté près de 80 millions d'euros depuis 2013 pour le Département.

### **Une forte augmentation des dépenses de fonctionnement consacrées aux politiques sociales malgré une maîtrise des charges à caractère général et de la masse salariale**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent hors provisions à 1 837,6 millions d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à 2016 (1 795,5 millions d'euros).

Les dépenses sociales progressent de 3,9 % alors que les autres dépenses diminuent de 0,4 %.

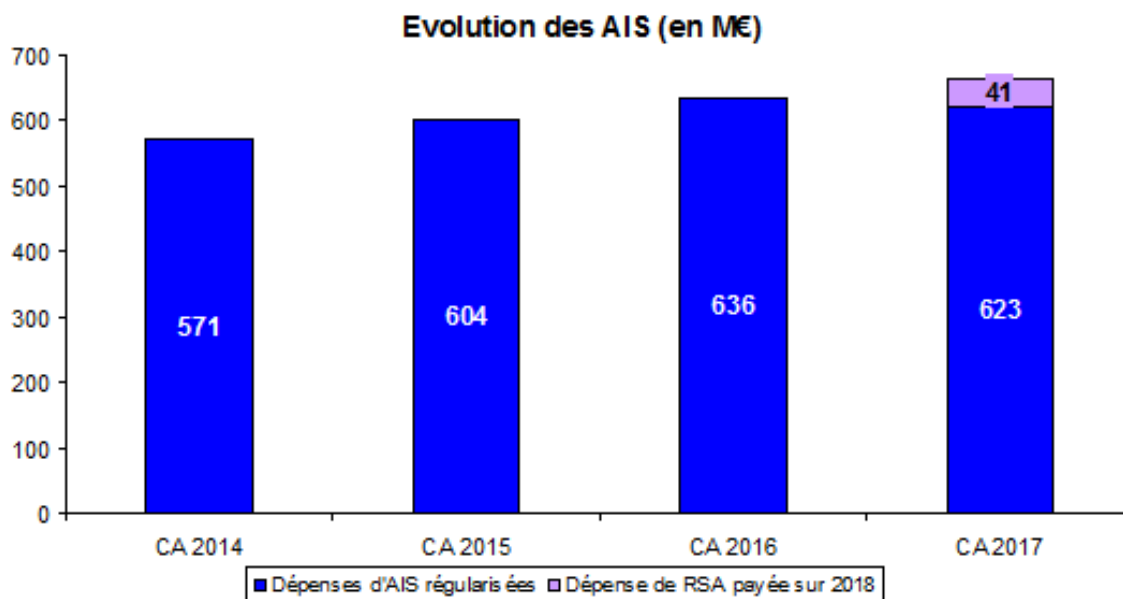
**Evolution des dépenses sociales et des autres dépenses**  
(budget principal hors provisions- M€)



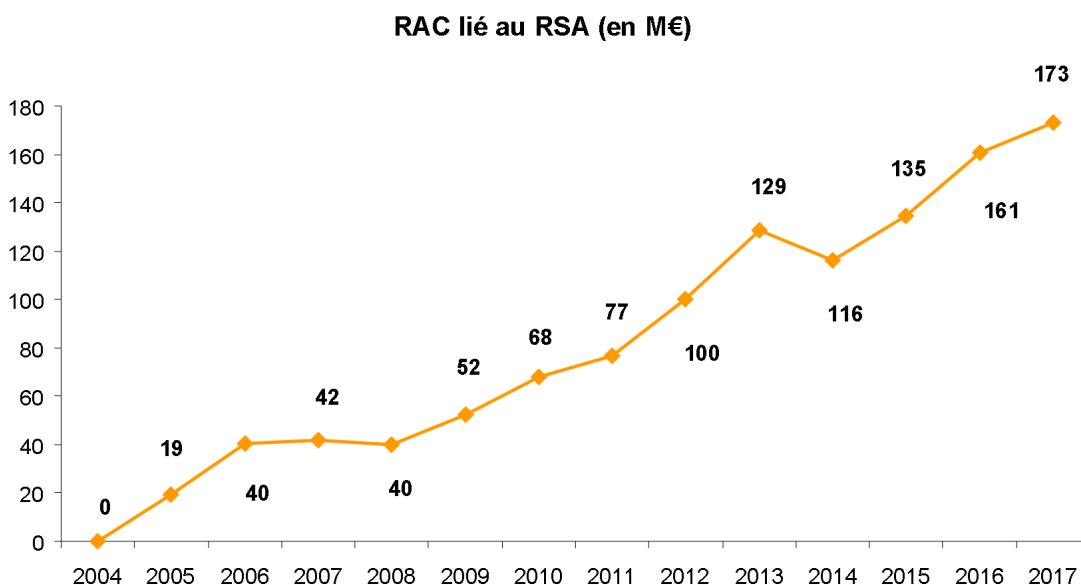
En 2017, la plus forte progression est concentrée sur la politique d'aide sociale à l'enfance dont les dépenses augmentent de 23,7 % entre 2016 (244,0 millions d'euros) et 2017 (301,7 millions d'euros).

L'année 2017 a aussi été marquée par une diminution apparente des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) due à la décision de rembourser à la CAF la dernière mensualité du RSA (41,4 millions d'euros) en janvier 2018. Ce décalage de trésorerie retraité, les dépenses d'AIS ont progressé entre 2016 et 2017 de 4,7 % selon la répartition suivante :

- RSA : 488,7 millions d'euros, en progression de 3,6 % (471,9 millions d'euros),
- APA : 124,0 millions d'euros, en progression de 4,9 % (118,3 millions d'euros),
- PCH : 52,0 millions d'euros, en progression de 13,6 % (45,8 millions d'euros).



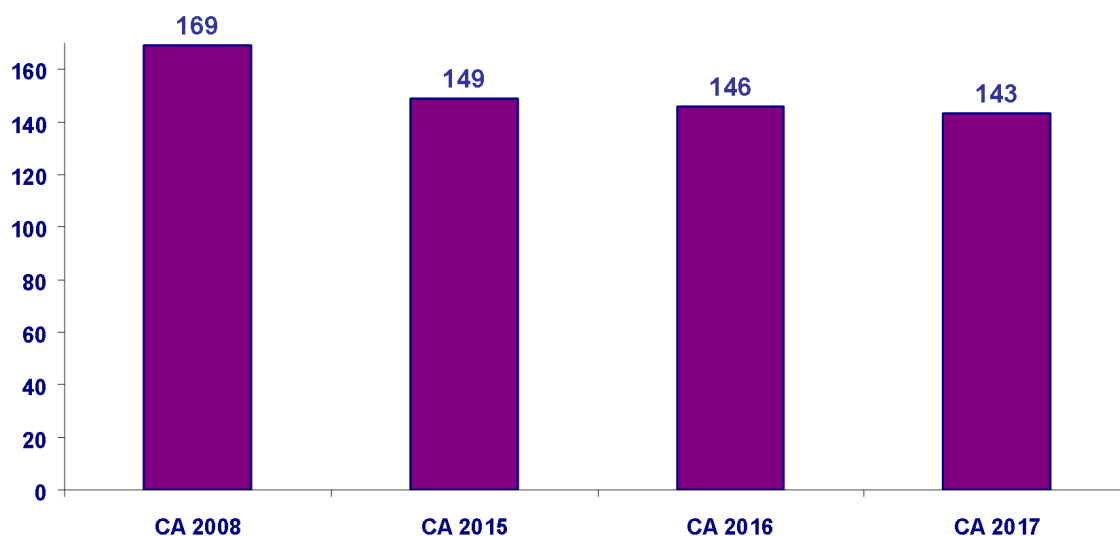
Le reste à charge au titre du RSA ne cesse de progresser et s'établit fin 2017 à 173 millions d'euros pour le Département, ce qui justifie sa mobilisation pour obtenir une refonte complète du financement des allocations individuelles de solidarité, malgré les dissensions qui paralysent actuellement l'ADF et le refus du Gouvernement d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et des besoins.



En 2017, les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement au bénéfice des investissements d'avenir ont été poursuivis. Ainsi, les dépenses concernant les moyens généraux de la collectivité ont diminué de 1,6 % par rapport à 2016. Ces efforts poursuivis depuis de nombreuses années ont permis une baisse de 15,1 % des charges à caractère général depuis 2008 malgré l'inflation.

## Evolution des charges à caractère général

(en millions d'euros)



Par ailleurs, au sein des dépenses de personnel, le montant des seules rémunérations et charges s'élève à 377,4 millions d'euros, stabilisé par rapport à 2016 (378,0 millions d'euros) selon la répartition suivante :

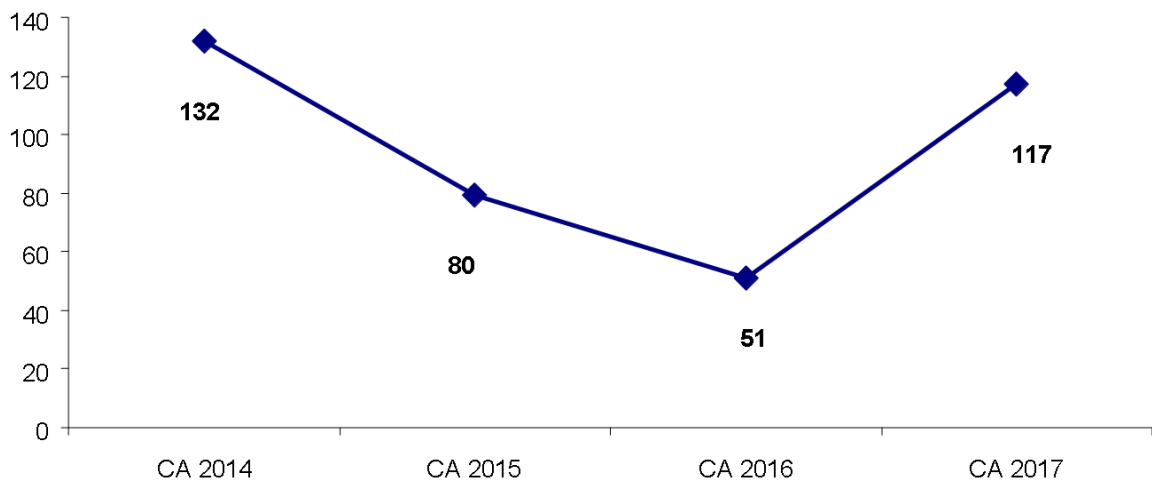
- Personnel départemental (hors budget annexe d'assainissement) : 324,4 millions d'euros,
- assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance : 40,0 millions d'euros,
- personnel du budget annexe d'assainissement : 13,0 millions d'euros.

### **Un autofinancement plus faible entraînant un accroissement de la dette**

Compte tenu du volume important des dépenses d'investissement et de la progression trop faible des recettes générales au regard de la progression des dépenses sociales, le niveau de l'autofinancement brut a diminué en 2017 passant de 158,6 millions d'euros en 2016 à 112,1 millions d'euros en 2017.

De ce fait, le montant de l'emprunt souscrit en 2017 afin de financer l'investissement du Département s'est élevé, tous budgets confondus, à 117,4 millions d'euros (contre 51 millions d'euros en 2016)

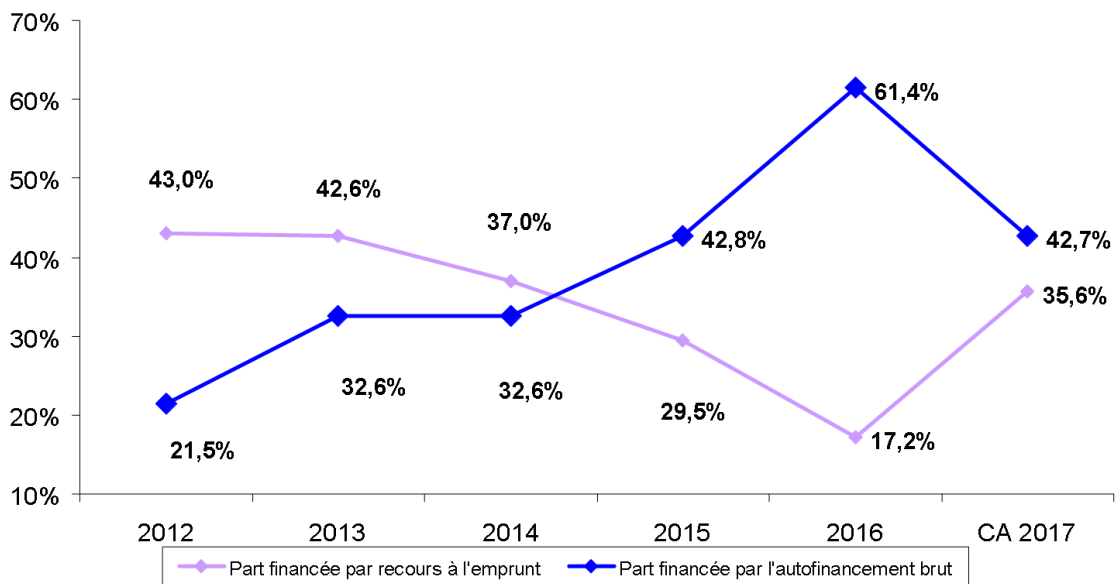
### Evolution de l'emprunt (tous budgets confondus - en M€)



En 2017, la part des investissements financés par l'emprunt s'établit à 35,6 % et l'épargne brute finance 42,7 % des investissements. Le reste est financé par les autres recettes d'investissement de la collectivité (FCTVA notamment).

### Financement des dépenses d'investissement

(tous budgets confondus, hors résultats reportés)



Vous trouverez ci-après une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du compte administratif 2017.

## 1. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(en millions d'euros)	Dépenses 2017			Recettes 2017		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	1 926,4	1 876,6	97,4%	2 021,5	2 050,2	101,4%
Budget annexe d'assainissement	27,2	25,6	94,2%	52,8	54,0	102,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 953,7</b>	<b>1 902,2</b>	<b>97,4%</b>	<b>2 074,3</b>	<b>2 104,2</b>	<b>101,4%</b>

La structure par nature des dépenses et des recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :

DÉPENSES (en millions d'euros)	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016 / 2017
Fournitures et services extérieurs	160,1	158,3	-1,1%
Impôts et taxes	2,9	1,7	-41,3%
Charges de personnel	378,0	377,4	-0,2%
Autres charges d'activités	1 202,4	1 250,1	4,0%
Charges financières	48,7	47,7	-2,0%
Charges exceptionnelles	4,7	2,4	-50,0%
Provisions	22,2	38,9	75,3%
Divers (dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO)	24,5	25,6	4,4%
Mouvements liés aux cessions	9,6	10,6	10,5%
Autres mouvements d'ordre	71,7	70,8	-1,3%
Total	1 924,9	1 983,6	3,1%
<b>Total hors mouvements d'ordre</b>	<b>1 843,6</b>	<b>1 902,2</b>	<b>3,2%</b>



<b>RECETTES (en millions d'euros)</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Evolution 2016 / 2017</b>
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	396,4	401,1	1,2%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	258,6	144,9	-44,0%
<i>dont CVAE</i>	224,4	108,9	-51,5%
Dotations et compensations versées par l'État	828,5	921,8	11,3%
<i>dont DGF</i>	233,5	211,2	-9,5%
<i>dont quote part de la TSCA</i>	185,9	174,7	-5,5%
<i>Attribution de compensation de la CVAE (provenant de la Région)</i>		115,7	
Sous total	1 483,5	1 467,9	-1,1%
Fiscalité indirecte	277,6	312,9	12,7%
<i>dont droits de mutation</i>	202,9	228,8	12,8%
<i>dont fonds de solidarité des Départements</i>	33,8	38,2	13,1%
Recouvrements, subventions et participations	126,0	120,6	-4,3%
Produits des services du domaine et ventes diverses	60,7	65,4	7,8%
Produits financiers	1,3	5,7	328,7%
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations	27,3	34,1	24,8%
Résultat de fonctionnement reporté	46,8	62,1	32,9%
Reprises sur provisions	48,9	33,3	-32,0%
Divers	1,4	2,2	56,5%
Mouvements d'ordre	16,2	17,5	7,7%
Total	2 089,7	2 121,6	1,5%
<b>Total hors mouvements d'ordre</b>	<b>2 073,5</b>	<b>2 104,2</b>	<b>1,5%</b>

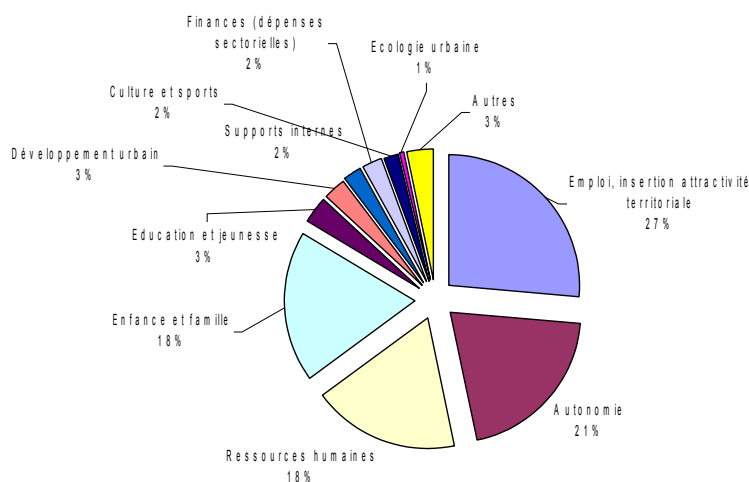
## 1.1. BUDGET PRINCIPAL – DÉPENSES

En dépenses, le compte administratif 2017 du budget principal s'élève à 1 876,6 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent. Hors provisions, la progression des dépenses de fonctionnement s'établit à 2,3 %. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

	CA 2016		CA 2017		Evolution %
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total	
Fournitures et services extérieurs	148,1	8,1%	146,0	7,8%	-1,4%
Impôts et taxes	2,9	0,2%	1,7	0,1 %	-41,3%
Charges de personnel	365,4	20,1%	364,4	19,4 %	-0,3%
Autres charges d'activités	1 202,4	66,1%	1 250,1	66,6 %	4,0%
Charges financières	50,7	2,8%	49,8	2,70%	-1,6%
<i>dont intérêts des emprunts</i>	38,3		36,6		
<i>dont provision</i>	2,9		2,2		
<i>dont intérêts des opérations de gestion de taux</i>			6,1		
Charges exceptionnelles	4,4	0,2%	2,2	0,1 %	-49,5%
Autres provisions	19,4	1,1%	36,7	2,0%	89,6%
Divers (dont fonds de péréquation DMTO)	24,5	1,3%	25,6	1,4 %	4,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 817,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 876,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,2%</b>

La répartition de ces dépenses par politique publique est la suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal par politique publique



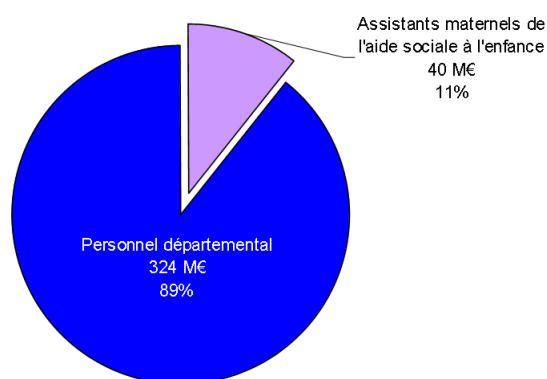
### 1.1.1. Les fournitures et services extérieurs

Ces dépenses, qui représentent 7,8 % des charges réelles de fonctionnement, s'élèvent à 146 millions d'euros et diminuent de 1,4 % par rapport à 2016 (148,1 millions d'euros). Les efforts de gestion réalisés portent essentiellement sur ces comptes.

### 1.1.2. Les charges de personnel

En 2017, les charges de personnel (charges de personnel départemental et assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, employés par le Département) s'élèvent à 364,4 millions d'euros . Elles représentent 19,4 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 et se répartissent comme suit :

Composition des rémunérations et charges en 2017 (Budget principal)



Les rémunérations et charges relatives au personnel départemental (324,4 millions d'euros) sont en diminution de 1,6 million d'euros par rapport au CA 2016 (326,1 millions d'euros).

Les principaux déterminants de cette dépense sont :

- un maintien des moyens dédiés aux directions en matière de renforts/remplacements (pour les services aux usagers), contrats aidés, vacataires, apprentis, stagiaires et services civiques ;
- une surestimation des aléas et surcoûts sur la masse salariale qui ne se sont pas produits en 2017 mais risquent de se reporter en 2018 (par exemple la réduction du soutien aux contrats aidés par l'État) ;
- une évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) en 2017 moins élevée que prévue (-0,512 million d'euros), en raison notamment de la mise en œuvre progressive du dispositif national « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (PPCR) qui induit, par exemple, une durée d'avancement unique alors que jusqu'alors notre collectivité appliquait essentiellement un avancement à la durée minimum, ce qui a réduit à la fois le nombre d'avancements de grades et d'avancements d'échelon ;
- les effets du PPCR et de la refonte progressive des grilles indiciaires sur les reclassements attendus (-1,636 million d'euros) ;

- une mesure circonstancielle résultant de la suspension du versement de la cotisation au CNFPT à compter d'avril 2017, soit une dépense non réalisée de 1,194 million d'euros.

### **1.1.3. Les autres charges d'activités**

Ces dépenses concernent principalement les aides à la personne, l'aide sociale à l'hébergement ainsi que les participations et les subventions versées par le Département. Elles représentent près de 67 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 et s'élèvent à 1 250,1 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à 2016 (1 202,4 millions d'euros).

#### **• Les aides à la personne**

Les aides à la personne représentent 52,5 % des charges d'activités. Elles s'élèvent à 656,7 millions d'euros, en diminution de 1,76 % par rapport à 2016, essentiellement parce que la dernière mensualité du RSA n'a pas été remboursée à la CAF fin décembre 2017 mais début janvier 2018. Il s'agit essentiellement de :

- l'allocation RSA pour un montant de 447,3 millions d'euros, en diminution de 5,2 % par rapport à 2016, en raison du décalage de remboursement de la dernière mensualité. La réintégration de cette mensualité fait en réalité apparaître une hausse du RSA de 3,6 % en 2017 ;
- l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA), qui s'élève à 124,0 millions d'euros, en hausse de 4,9 % par rapport à 2016 (118,3 millions d'euros) ;
- la prestation de compensation du handicap (PCH) à hauteur de 52,0 millions d'euros, en progression de 13,6 % par rapport à 2016 (47,8 millions d'euros) ;
- l'allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE), d'un montant de 5,8 millions d'euros.

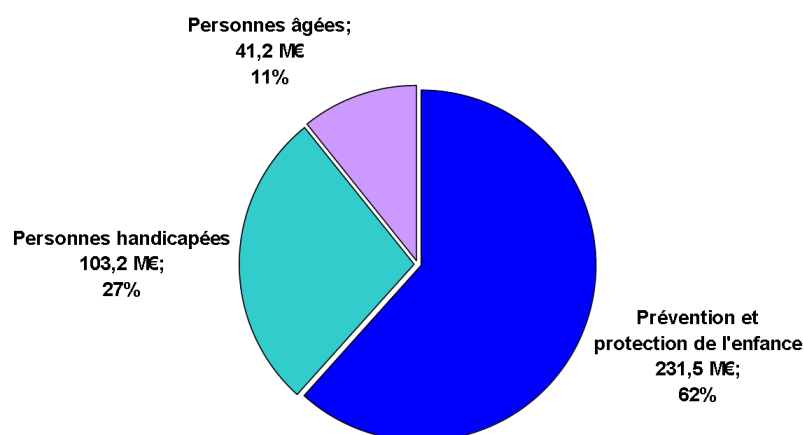
#### **• Les frais de séjours et d'hébergement**

Ces frais représentent plus de 30 % des autres charges d'activités et s'élèvent à 375,9 millions d'euros, en progression de 19,8 % par rapport à 2016 (313,9 millions d'euros), en raison notamment de l'augmentation importante des dépenses de l'aide sociale à l'enfance.

En effet, les dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 231,5 millions d'euros, en progression de 31,9 % par rapport à 2016 (175,5 millions d'euros).

Les frais d'hébergement des personnes handicapées progressent de 5,1 % et les frais d'hébergement des personnes âgées progressent de 2,5 % par rapport à 2016.

## Répartition des frais de séjour et d'hébergement en 2017



### • **Les contributions obligatoires et les participations**

Elles s'élèvent à 158,8 millions d'euros soit 12,7 % des autres charges d'activités et sont en diminution de 1,1 % par rapport à 2015 (160,5 millions d'euros). Elles concernent principalement :

- la participation du Département aux charges d'exploitation de IDF Mobilités à hauteur de 47,5 millions d'euros ;
- les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics et privés pour un montant total de 21,4 millions d'euros, auxquelles s'ajoute la dotation de restauration pour les collèges publics de 8,9 millions d'euros ;
- la participation obligatoire du Département aux charges de fonctionnement de la brigade des Sapeurs pompiers de Paris (34,9 millions d'euros) et des services communs de la Préfecture de Police (4,03 millions d'euros) ;
- le financement des fonds sociaux pour 9,7 millions d'euros.

### • **Les subventions de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 55,1 millions d'euros, en diminution de 2,0 % par rapport à 2016 (56,2 millions d'euros), et bénéficient essentiellement :

- **aux associations et organismes privés** pour 48,6 millions d'euros en progression de 0,3 % par rapport à 2016 (48,5 millions d'euros) ;
- **aux communes et structures intercommunales** pour 4,4 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2016), dont 1,6 million d'euros au titre de l'accueil de la petite enfance.

#### **1.1.4. Les charges financières et les provisions pour risques au titre de la dette**

Ces dépenses s'élèvent à 49,8 millions d'euros (dont 2,2 millions au titre des provisions pour contentieux des emprunts et des swaps structurés) en diminution de 1,6 % par rapport à

2016 (50,7 millions d'euros).

Cette catégorie de charges représente 2,7 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et comporte les dépenses suivantes :

- 42,7 millions d'euros correspondant aux intérêts de la dette et aux intérêts des opérations de couverture de taux (respectivement 36,6 millions d'euros et 6,1 millions d'euros) ;
- une dépense négative de 3,0 millions d'euros de variation des intérêts courus non échus ;
- 2,2 millions d'euros de provisions dans le cadre des contentieux liés aux emprunts toxiques ;
- 7,9 millions d'euros correspondant aux loyers financiers des trois contrats de partenariat public-privé pour la construction/rénovation des collèges.

## **1.2. BUDGET PRINCIPAL - RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2017 à 2 050,2 millions d'euros, en progression de 1,4 % par rapport à 2016 (2 022,3 millions d'euros).

Elles se répartissent comme suit :

en millions d'euros)	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016 / 2017
<b>Fiscalité indirecte dont :</b>	<b>277,6</b>	<b>312,9</b>	<b>12,7%</b>
Droits de mutation	202,9	228,8	12,8%
Fonds de solidarité des Départements	33,8	38,2	13,1%
Fonds de péréquation des DMTO	12,2	13,6	11,0%
<b>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</b>	<b>396,4</b>	<b>401,1</b>	<b>1,2%</b>
<b>Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont</b>	<b>258,6</b>	<b>144,9</b>	<b>-44,0%</b>
Transfert des frais de gestion	27,1	29,2	7,7%
CVAE	224,4	108,9	-51,5%
<b>Dotations de l'État et compensations dont :</b>	<b>828,5</b>	<b>921,8</b>	<b>11,3%</b>
Dotation globale de fonctionnement	233,5	211,2	-9,5%
Quote-part de la TICPE	246,5	246,6	0,0%
Quote-part de la TSCA	185,9	174,7	-6,0%
FNGIR et DCRTP	85,3	79,5	-6,8%
Fonds de solidarité Départements Île de France	27,9	27,9	0,0%
FMDI*	22,6	24,6	8,7%
Fonds de soutien exceptionnel	5,5	24,6	346,3%
Attribution de compensation de la CVAE (provenant de la Région)		115,7	
<b>Participation de la CNSA** pour la PCH</b>	<b>12,9</b>	<b>13,5</b>	<b>5,2%</b>
<b>Participation de la CNSA** pour l'APA</b>	<b>32,2</b>	<b>34,9</b>	<b>8,5%</b>
<b>Autres recettes (domaniales, participation des familles, et produits exceptionnels)</b>	<b>119,9</b>	<b>120,5</b>	<b>0,5%</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>1,3</b>	<b>5,7</b>	<b>328,7%</b>
<b>Sous-Total (hors résultat reporté et reprise sur provision)</b>	<b>1 927,4</b>	<b>1 955,4</b>	<b>1,5%</b>
Résultat de fonctionnement reporté	46,1	61,5	33,6%
Reprise sur provision pour risques	48,9	33,3	-31,9%
<b>TOTAL</b>	<b>2 022,3</b>	<b>2 050,2</b>	<b>1,4%</b>

\*Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

\*\*Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La répartition des recettes de fonctionnement par structure est la suivante :

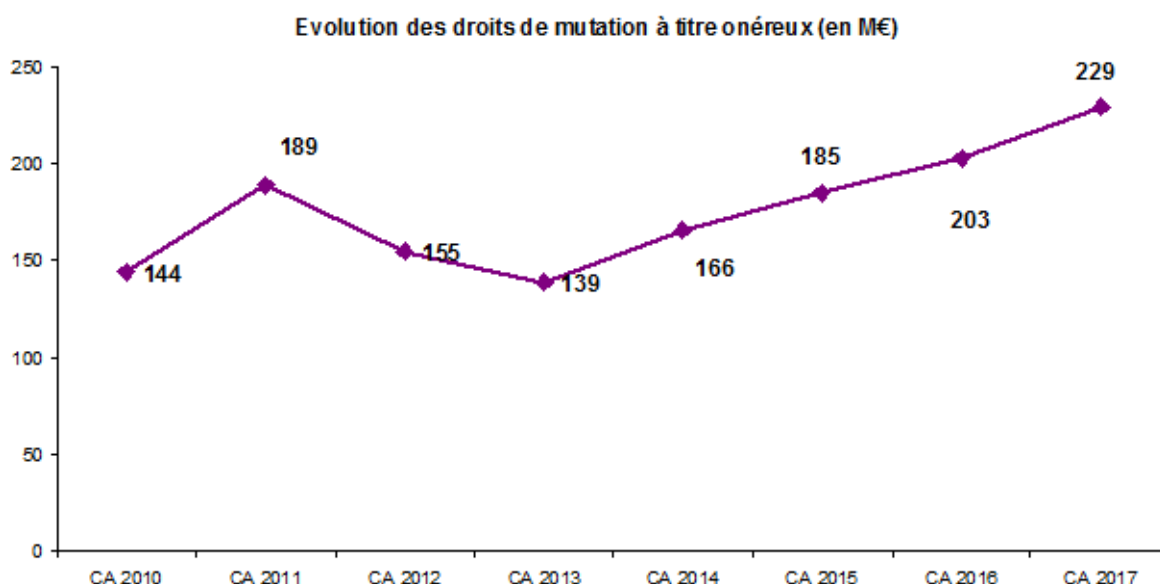
### Évolution de la structure des recettes de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité indirecte	9,2%	12,2%	13,0%	13,7%	15,3%
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	18,8%	18,1%	18,1%	19,6%	19,6%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	12,0%	11,6%	12,5%	12,8%	7,1%
Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État	46,1%	44,0%	42,1%	41,0%	45,0%
Autres recettes	13,9%	14,1%	14,2%	12,9%	13,1%
	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les recettes générales (1 780,8 millions d'euros) progressent de 1,1 % en 2017 par rapport à 2016 (1 761 millions d'euros) en raison principalement du produit des droits de mutation, du versement par l'État du fonds exceptionnel et du produit de la taxe sur le foncier bâti.

#### 1.2.1. Les principales recettes générales en progression

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** s'élèvent à 228,8 millions d'euros, en augmentation de 12,8 % par rapport à 2016 (202,9 millions d'euros).



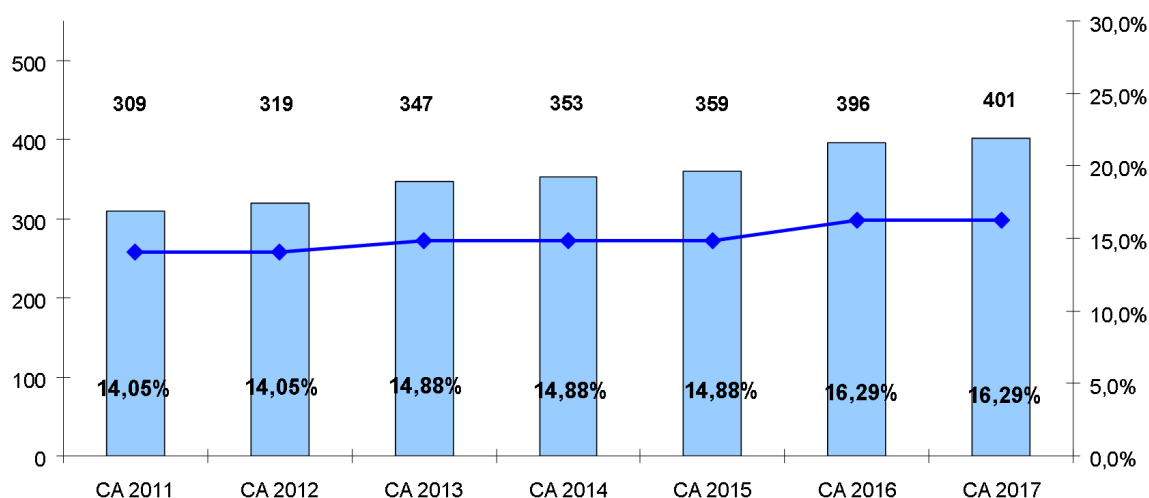
**La taxe foncière sur les propriétés bâties** s'est élevée à 401,1 millions d'euros en 2017, ce qui représente une progression de 1,18 % par rapport à l'année 2016 (396,4 millions d'euros).

En raison de la décision du Conseil départemental de stabiliser le taux de la taxe sur le foncier bâti à 16,29 %, l'évolution de cette recette repose exclusivement sur une progression



des bases de 1,35 % intégrant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 0,4% votée en Loi de finances pour 2017.

#### Evolution du produit du foncier bâti (en M€) et de son taux

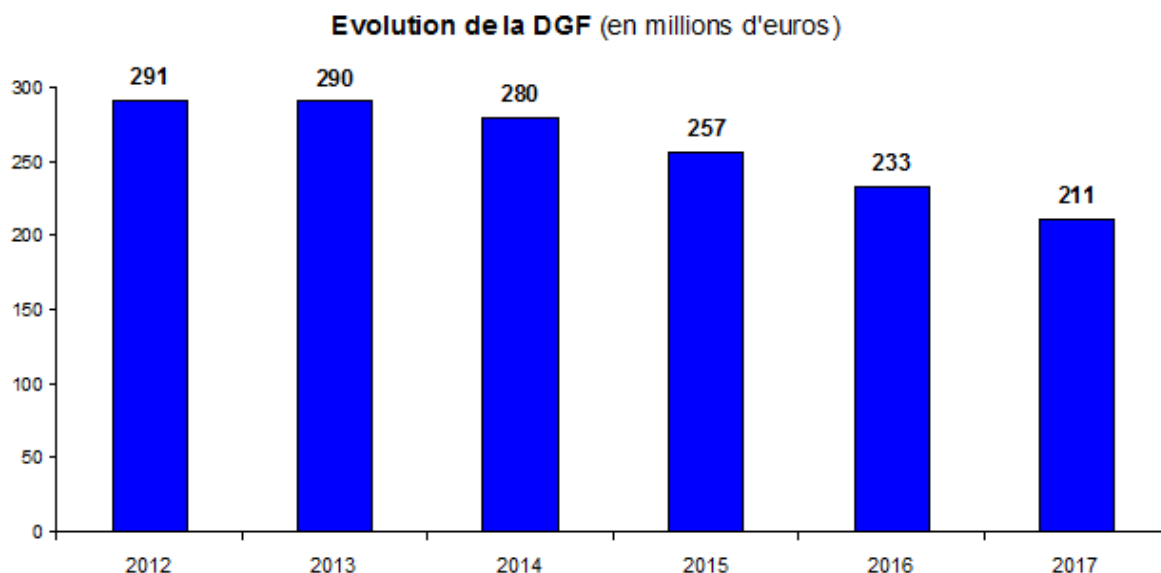


Le **Fonds de soutien exceptionnel** pour les Départements en difficulté a été créé par la loi de finances rectificative (LFR) pour 2015. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016 et de 24,6 millions d'euros en 2017. Son montant pour 2018 n'est pas encore connu mais les simulations réalisées lors des discussions parlementaires aboutissaient à une aide de l'ordre de 9,6 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis.

#### **1.2.2. Les principales recettes générales en diminution ou en stagnation**

Le montant total de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'élève à 211,5 millions d'euros en 2017, contre 233,492 millions d'euros en 2016. Cette baisse de la DGF est due essentiellement à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'État à hauteur de 22 millions d'euros.

La baisse totale de la DGF du Département a atteint près de 80 millions d'euros depuis 2013.



Les dotations de compensation liées aux allègements de fiscalité décidés par l'État et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élèvent au total à 50,8 millions d'euros en 2017, en diminution de 18,8 % par rapport à 2016 (62,5 millions d'euros). Ces dotations servent de variables d'ajustement au moment de la fixation de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités locales par l'État, et de ce fait diminuent chaque année.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Les dotations de compensation liées aux allègements de fiscalité décidés par l'État représentent 8,5 millions d'euros en 2017 en diminution de 41,1 % par rapport à 2016 (14,4 millions d'euros) ;
- la DCRTP s'élève à 42,2 millions d'euros, en diminution de 12,1 % par rapport à 2016 (48,1 millions d'euros).

### **1.2.3. Les produits financiers**

Ces recettes s'élèvent à 5,7 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

## 2. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets confondus et hors refinancement de la dette, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 457,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017 et les recettes représentent un montant de 393,2 millions d'euros.

Pour chaque budget, les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

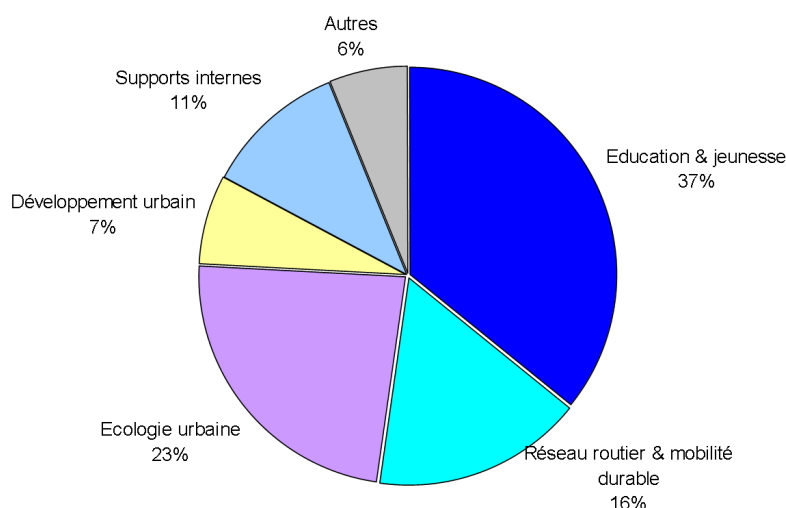
<i>(en millions d'euros)</i>	Dépenses			Recettes		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	413,6	391,2	94,6%	413,6	333,9 (*)	80,7%
Budget annexe d'assainissement	70,1	65,8	93,9%	70,1	53,9 (*)	84,6%
<b>Total</b>	<b>483,7</b>	<b>457,1</b>	<b>94,5%</b>	<b>483,7</b>	<b>393,2</b>	<b>81,3%</b>

(\*) En M52 et M49, le virement de la section de fonctionnement destiné à financer l'investissement n'est pas réalisé au cours de l'exercice, ce qui diminue en apparence le taux de réalisation.

La structure des dépenses et des recettes tous budgets confondus, est la suivante :

DÉPENSES <i>(en millions d'euros)</i>	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016 / 2017
Équipement brut et autres dépenses d'investissement	223,5	253,0	13,2%
Remboursement en capital de la dette (hors refinancement)	74,5	76,3	2,4%
Reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent	55,4	96,9	74,9%
Mouvements d'ordre	32,1	30,9	-3,6%
<b>Total</b>	<b>385,5</b>	<b>457,1</b>	<b>18,6%</b>

**2017 Répartition des dépenses d'investissement par politique sectorielle**  
(tous budgets)



Recettes (en millions d'euros)	CA 2016			CA 2017		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
FCTVA	23,3	23,5	100,6%	26,2	26,2	100,0%
Subventions d'investissement	76,2	52,7	69,2%	70,1	50,3	71,8%
Emprunts (hors refinancements)	59,8	51,2	85,5%	122,0	117,4	96,2%
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	106,7			61,8		
Amortissements	74,8	69,2	92,4%	71,7	69,9	97,6%
Autres mouvements d'ordre (dont plus-values sur cessions et réintégrations d'avances)	18,6	28,0	150,9%	17,5	24,9	142,2%
Affectation du résultat de l'exercice précédent	63,2	63,2	100,0%	102,6	102,6	100,0%
Produit des cessions foncières (*)	9,7			10,4		
Autres recettes	1,4	1,0	69,4%	1,4	1,9	132,0%
<b>TOTAL</b>	<b>433,7</b>	<b>288,6</b>	<b>66,6%</b>	<b>483,7</b>	<b>393,2</b>	<b>81,3%</b>

(\*) le produit des cessions foncières est basculé en fonctionnement à l'étape du compte administratif.

Hors virement de la section de fonctionnement et produits des cessions foncières, les recettes d'investissement ont été réalisées en 2017 à hauteur de 95,6% (91% en 2016).

## 2.1. BUDGET PRINCIPAL – DÉPENSES

Hors opérations de reprise des résultats, les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent en 2017 à 272,6 millions d'euros, en progression de 5,9 % par rapport à 2016 (257,5 millions d'euros). Le taux de réalisation s'établit à 92,2 %, en amélioration constante par rapport à 2015 (86,8%) et 2016 (88,4%).

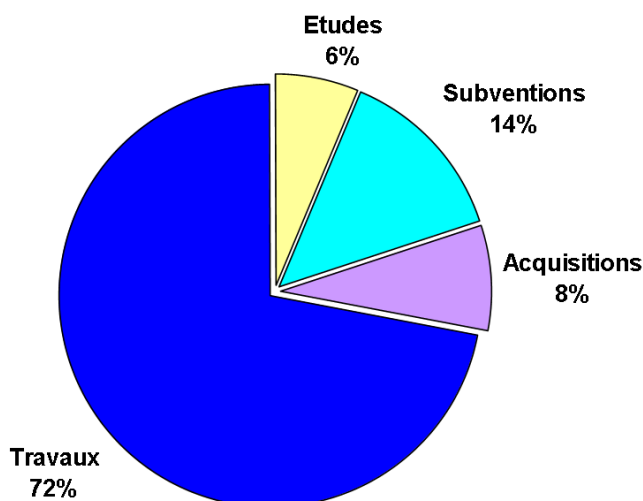
### 2.1.1. Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut, qui représentent plus de 72,5 % des dépenses d'investissement sont constituées de quatre grandes catégories de dépenses : les travaux, les acquisitions, les études et les subventions d'équipement attribuées par le Département.

Elles s'élèvent à 197,8 millions d'euros en 2017, contre 187,5 millions d'euros en 2016. Cela représente une progression de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	CA 2016		CA 2017		% évolution 2016 / 2017	part
	Réalisé	Taux de réalisation	Réalisé	Taux de réalisation		
Études	9,4	53,7%	12,5	70,8%	33,4%	6,3%
Subventions	34,4	90,2%	27,1	81,4%	-21,2%	13,7%
Acquisitions	17,2	82,1%	16,0	83,2%	-6,5%	8,1%
Travaux	126,6	88,3%	142,1	95,0%	12,3%	71,8%
<b>Total équipement brut</b>	<b>187,5</b>	<b>85,3%</b>	<b>197,8</b>	<b>89,9%</b>	<b>5,4%</b>	<b>100,0%</b>

Répartition des dépenses d'équipement brut 2017



#### 2.1.1.1. Les études

Les dépenses d'études s'élèvent à 12,5 millions d'euros en 2017, en progression de 33,4 % par rapport à 2016 (9,4 millions d'euros). Elles représentent 6,3 % des dépenses d'équipement brut et sont concentrées essentiellement sur le **Réseau routier et la mobilité durable** (plus de 69 %) ainsi que l'**Éducation et la jeunesse** (près de 19 %) :

- les frais d'études relatifs au développement des transports en commun en site propre s'élèvent à 6,932 millions d'euros (+55,4 % par rapport à 2016) et ceux strictement relatifs au réseau routier représentent 1,4 million d'euros ;
- les études de faisabilité pour les travaux liés à l'accueil des collégiens s'élèvent à 2,3 millions d'euros (+12,1 % par rapport à 2016).

#### 2.1.1.2. Les subventions d'équipement

Le volume des subventions d'équipement versées en 2017 s'élève à 27,1 millions d'euros, soit 13,7 % des dépenses d'équipement brut (*pour une description plus détaillée, se reporter au chapitre 204 du rapport « compte administratif » présenté par chapitre*).

Les subventions d'équipement sont concentrées majoritairement sur la mission Développement urbain (68 %).

Les dépenses relatives au **Développement urbain** (18,5 millions d'euros) concernent essentiellement les secteurs suivants :

- L'habitat et la politique de la ville (7,2 millions d'euros), et notamment le soutien à l'Office public Seine-Saint-Denis Habitat pour 5,5 millions d'euros, et le soutien à la réhabilitation du parc privé pour 1,0 million d'euros (dispositifs OPAH/FIQ, ACGPO et Renov'habitat) ;
- l'aménagement et les mobilités métropolitaines (11,3 millions d'euros, en progression de 5,6 % par rapport à 2016) essentiellement au titre de la participation du Département au développement des réseaux de transport (prolongement des lignes de métro 11, 12 et 14).

Les autres subventions (32 % du total) concernent notamment les missions suivantes :

- **La citoyenneté active et le sport** : les subventions versées à ce titre en 2017 s'élèvent à 2,7 millions d'euros (contre 2,2 millions d'euros en 2016) et ont essentiellement permis la poursuite du soutien au « Plan de Rattrapage des Équipements Sportif »(PRES) pour 40 équipements sportifs en 2017 ;
- **la conduite de l'action départementale** : la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris s'élève à 1,4 million d'euros ;
- **la culture et le patrimoine culturel** : l'enveloppe consacrée aux subventions dans ce domaine s'est élevée à 1,1 million d'euros ;
- **L'accueil de la petite enfance** : 0,9 million d'euros (contre 0,7 million d'euros en 2016) destinés notamment au fonds départemental de développement de l'accueil collectif (FODDAC) et aux gestionnaires d'établissements de la petite enfance et de maisons d'assistants maternels (MAM).

### 2.1.1.3. Les acquisitions

Ces dépenses s'élèvent en 2017 à 16 millions d'euros. Elles représentent 8,1 % des dépenses d'équipement brut et concernent essentiellement :

- Les acquisitions de matériel informatique pour 4,5 millions d'euros,
- les acquisitions de logiciels pour 4,0 millions d'euros,
- les acquisitions foncières pour 3,7 millions d'euros,
- les acquisitions de matériel, outillage et mobilier pour 3,3 millions d'euros.

### 2.1.1.4. Les travaux en cours

Ces dépenses s'élèvent en 2017 à 142,1 millions d'euros, en progression de 12,3 % par rapport à 2016 (126,6 millions d'euros) et représentent 71,8 % des dépenses d'équipement brut.

*Les réalisations sont détaillées aux chapitres 21 et 23 du rapport « Compte administratif » présenté par chapitre.*

Près de 94 % des travaux concernent l'éducation, le réseau routier, la mobilité durable et les supports internes selon la répartition suivante :

- près de 54 % des travaux ont été consacrés en 2017 à la politique de **l'Éducation** pour un montant de 76,6 millions d'euros, en progression de 22,2 % par rapport à 2016 (62,7 millions d'euros). Ces dépenses intègrent les réalisations au titre du Plan ambition collèges :
  - 26,9 millions d'euros ont été dépensés au titre de la participation financière du Département aux contrats de partenariat pour la rénovation/construction des collèges (15,0 millions d'euros en 2016) ;
  - 23,7 millions d'euros concernent des travaux de construction, rénovation et extension en progression de plus de 59 % par rapport à 2016 ;
  - 24,1 millions d'euros ont concerné les travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges ;
  - 0,8 million d'euros sont relatifs aux travaux de déploiement du numérique dans les collèges.
- 22 % des travaux ont été effectués au titre de la politique **Réseau routier et mobilité durable** pour 31,7 millions d'euros :
  - 4,9 millions d'euros ont été utilisés pour le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale, en progression de 83,3 % par rapport à 2016 (2,6 millions d'euros) ;
  - 13,5 millions d'euros pour la mise en sécurité du réseau recouvrant principalement les travaux de grosses réparations (voirie, berges, ouvrages d'art) et le programme d'amélioration de la sécurité routière ;
  - 1,5 million d'euros pour la maîtrise des déplacements dans le cadre de l'opération GERFAUT II ;
  - 8,3 millions d'euros en faveur de l'amélioration de la circulation des bus et du développement des modes actifs, dont notamment 4,5 millions d'euros pour la réalisation et le prolongement des infrastructures de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS), et 3,8 millions d'euros pour l'amélioration de la

circulation des bus ;

- 3,5 millions d'euros ont été réalisés pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et les circulations douces ;
- 18 % des travaux concernent les **Supports internes** pour un montant de 24,9 millions d'euros, en progression de 72,1 % par rapport à 2016 (14,5 millions d'euros). Cette croissance témoigne de la poursuite de la montée en charge du Plan Petite Enfance et Parentalité.

Les autres travaux sont relatifs à l'Écologie **urbaine** pour un montant de 6,3 millions d'euros intégrant 4,1 millions d'euros de travaux consacrés à l'amélioration des parcs départementaux, en progression de 27,6 % par rapport à 2016 (3,3 millions d'euros) ;

### **2.1.2. La dette départementale**

Les dépenses relatives à la dette du budget principal recouvrent :

- le remboursement en capital des emprunts souscrits par le Département pour 64,7 millions d'euros,
- le remboursement en capital des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges d'un montant de 9,0 millions d'euros,
- conformément aux engagements pris, le paiement des subventions en annuités au profit de l'OPH Seine-Saint-Denis habitat, à hauteur de 0,7 million d'euros.

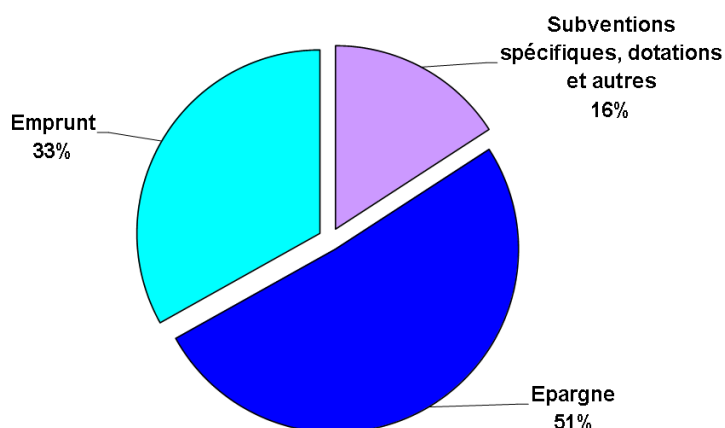
## **2.2. BUDGET PRINCIPAL - RECETTES**

Les dépenses d'investissement sont financées pour 33 % par recours à l'emprunt, qui s'élève à 112,7 millions d'euros, et pour 51 % par l'épargne brute, qui s'élève à 173,6 millions d'euros (en intégrant les résultats reportés).

Enfin, 16 % des recettes d'investissement sont des subventions spécifiques (19,6 millions d'euros) et des dotations (34,2 millions d'euros dont le FCTVA pour 26,2 millions d'euros).



**Budget principal**  
**Financement de la section d'investissement en 2017**

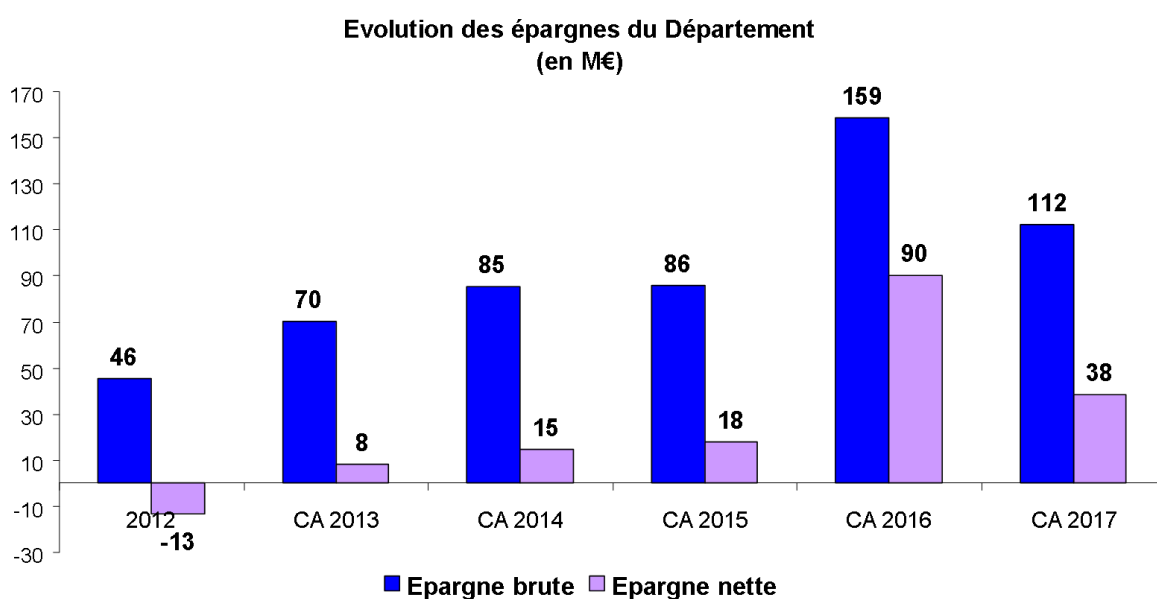


**2.2.1. Epargne brute et épargne nette**

L'épargne brute s'élève, hors résultat reporté, à 112,1 millions d'euros en 2017 (contre 158,6 millions d'euros en 2016). Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. En 2017, l'épargne nette s'élève, hors résultat reporté, à 38,4 millions d'euros (contre 90,3 millions d'euros en 2016).

Le graphique suivant décrit l'évolution de notre épargne brute et de notre épargne nette depuis 2012 (hors résultat reporté) :



Cette dégradation des épargnes en 2017 résulte essentiellement des deux facteurs expliqués *supra* :

- une faible progression des recettes générales (1,1%),
- une croissance très importante des dépenses sociales (3,9 %), et particulièrement des dépenses de l'aide sociale à l'enfance et des dépenses liées à l'APA et à la PCH.

### **2.2.3. Le recours à l'emprunt**

A la clôture de l'exercice 2017, le recours à l'emprunt du budget principal s'est élevé à 112,7 millions d'euros (50,07 millions d'euros en 2016).

L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 1 524,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 429,7 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se répartit de la façon suivante :

- budget principal : 1 496,5 millions d'euros,
- budget annexe d'assainissement : 28,2 millions d'euros.

## **3. LES EXCÉDENTS COMPTABLES**

L'excédent comptable du budget principal, toutes sections confondues, y compris l'intégration de la part du résultat global de clôture de l'Etablissement Public de Coopération Interdépartementale DEBITEX attribué au Département de la Seine-Saint-Denis, s'élève à 67,7 millions d'euros.

L'excédent comptable du budget annexe d'assainissement, toutes sections confondues, s'élève à 6,6 millions d'euros.

Conformément à l'engagement pris par la majorité du Conseil départemental d'une saine gestion budgétaire, le budget primitif pour 2018 a été équilibré comme pour les deux précédents exercices, sans reprise par anticipation de cet excédent.

Ces excédents seront repris au budget supplémentaire de 2018, en application de la réglementation.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**